

Avertissement

Des adaptations issues de son expérimentation doivent encore être intégrées à cet outil. Une version complètement opérationnelle, propre à son utilisation dans le cadre de formation et d'ateliers sera bientôt disponible.

Vous pouvez nous contacter via contact@fondation-hicter.org pour plus d'informations quant à la disponibilité de la version finale. Merci pour votre compréhension.

LES DROITS CULTURELS EN IMAGES

Un outil pédagogique pour découvrir
les droits culturels



La Concertation s'emploie à stimuler le développement d'actions culturelles en résonance avec les enjeux et les spécificités du territoire bruxellois.



L'Association Marcel Hicter pour la démocratie culturelle est un organisme d'Education Permanente soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hicter', is positioned above the text 'Association Marcel Hicter'.

Association Marcel Hicter

Conçu, rédigé et mis en page à Bruxelles, 2021.
Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Public cible

Cet outil et les pistes d'animations qui le composent sont à destination de tous les acteurs culturels, sociaux et politiques qui se sentent concernés par la responsabilité de mettre en œuvre les droits culturels.

Cette responsabilité est ressentie comme personnelle et conduit à partager les droits culturels de manière à leur donner une dimension collective. Cette dimension collective vise à assurer l'effectivité des droits culturels, de manière ponctuelle ou constante, avec ou sans liens avec des statuts, de manière bénévole ou conventionnée.

Prérequis

Aucun

Matériel requis

Les cartes Droits culturels, papier A4, marqueurs.

Taille du groupe

De 4 à 16 personnes

Durée de l'animation

20 minutes à 1 heure

Objectifs généraux de l'outil

- Découvrir les droits culturels de manière interactive et ludique
- Prendre connaissance de la multitude des droits culturels et de leur portée
- Relier les Droits culturels à une pratique associative et/ou professionnelle
- Amorcer une réflexion critique sur notre rapport à la culture, à l'art et plus largement à l'action collective et citoyenne.

Avant propos

Fin 2020, un premier module de formation à l'approche des droits culturels a été mis en place à La Concertation asbl, en collaboration avec Paul Biot (FTA), Article 27 et l'association Marcel Hicter. Lors de ces rencontres, virtuelles selon les contraintes de l'époque, plusieurs membres participant.e.s ont émis le souhait de poursuivre les échanges autour des freins et des leviers à l'application des droits culturels dans le travail quotidien d'animateur.ice, de médiateur.ice, de chargé.e de projet, ou de direction.

En effet cette question émerge à la fois d'une éthique professionnelle et personnelle d'engagement dans la démarche, mais également du cadre établi par le pouvoir politique à travers le décret de reconnaissance des centres culturels, qui définit les droits culturels.

Nous nous sommes donc retrouvés.e.s à treize pendant sept demi-journées pour explorer cette question : En quoi ce que je fais et la façon dont j'agis participent à la réalisation des droits culturels ?

De notre rapport à la culture depuis l'enfance à notre engagement professionnel, politique, citoyen et humain,

différentes manières de nommer, d'aborder, d'explorer, de s'approprier les droits culturels ont inspiré et modelé les canevas qui suivent, à l'image de nos expériences et de nos points de vue.

1) *Introduction*

Comment amorcer une réflexion critique sur notre rapport à la culture, à l'art et plus largement à l'action collective et citoyenne en prenant les Droits culturels comme horizon ? Les Droits culturels peuvent constituer un horizon de réflexion pour aborder cette question. De nombreux textes ont été écrits sur ceux-ci, plusieurs chartes, décrets et conventions y font référence.

Cet outil propose de partir de l'expérience des participant.e.s afin de créer un espace de réflexion pour découvrir les droits culturels via le support des images. Pour ce faire, cet outil est composé de 30 cartes illustrant les Droits culturels et d'une fiche d'animation avec quelques brefs éclairages théoriques.

2) Préparation de l'animation

Cette animation fait appel à la subjectivité de chacun.e. L'animation comporte des temps de réflexion individuelle et des moments de partage en grand groupe. Avant chaque animation, il est utile de rappeler quelques règles :

- Chacun.e parle en « je » ;
- Droit à rester en retrait : si une question me déplaît, ou que l'activité met mal à l'aise un participant.e, il ou elle à le droit de ne pas y participer sans donner d'explication ;
- Confidentialité : ce qui se partage dans le groupe, reste dans le groupe.

Avant de débiter l'animation, n'hésitez pas à faire un tour de météo intérieure (plutôt soleil, plutôt nuage, plutôt pluie ou neige ?) pour prendre la température du groupe.

3) *Déroulement de l'animation*

a) *Consignes*

- Donner la consigne suivante sans communiquer ici plus d'information : « Toutes ces cartes ont un lien avec les Droits culturels. ». Vous pouvez également donner la consigne suivante : « Prenez un moment pour réfléchir à ce que ces deux mots : « Droit » et « culture » évoquent pour vous.
- Demander ensuite au groupe d'organiser les cartes en 5 ou 6 grands ensembles qui permettent de donner un panorama, ou un nuage de ce que sont les droits culturels. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. L'idée est d'inviter chacun.e à échanger sur base des cartes afin de permettre au groupe de co-construire une définition commune de ce que sont les droits culturels.
- Inviter chacun.e à expliquer les raisons qui les poussent à associer certaines cartes ensemble et pas d'autres.
- Une fois les cartes associées, demandez au groupe de se mettre d'accord pour donner un nom à chacun des ensembles. Demander leur d'écrire ces noms sur des feuilles A4 et de les placer au-dessus de chaque ensemble.

b) Aperçu des échanges à l'intérieur du groupe

Les échanges ci-dessous ont été exprimés par des travailleuses et travailleurs du secteur socio-culturel bruxellois. Plusieurs d'entre eux/elles sont confrontés au quotidien à la nécessité de garantir l'accès au plus grand nombre des événements qu'ils organisent. Ces échanges ont par ailleurs eu lieu peu de temps après le confinement de 2020. La discussion s'est d'ailleurs enclenchée autour de ce thème. Rapidement des groupes de cartes sur base de **ressemblances formelles** entre les dessins. Les participants échangent :

« ça devrait être le premier des droits, celui de pouvoir accéder physiquement à un lieu »,

« oui, mais alors il faut également intégrer l'accessibilité pour les personnes en chaise roulante »,

« il faut aussi prendre en compte les langues, si on ne peut pas lire ce qui est écrit, ce n'est pas juste ».

« La culture dite officielle doit-elle être défendue ou (dé)construite ? »

« Faut-il associer accessibilité et mobilité ? ».

« Comment valoriser des savoirs empiriques par rapport à des savoirs plus théoriques ? »

« Il me semble qu'autant que l'accès physique à un lieu, pouvoir accéder au savoir, c'est aussi un droit culturel ».

« Oui, mais le savoir, ce n'est pas seulement le savoir théorique, c'est aussi les savoirs chauds, tout comme la mémoire vivante, les souvenirs ».

Plus les groupes de cartes se construisent et plus les participants en viennent à **se questionner** plus largement sur le fondement des Droits culturels :

« La notion de créativité et la réflexion ne doivent-elles pas passer également par le corps ? ».

« Existe-il un droit à l'imaginaire ? Faut-il le revendiquer ? ».

« Le mot patrimoine est-il en tension ou en relation avec le mot diversité ? »

« Ne faudrait-il pas faire un groupe à part entière pour l'expression de la mémoire vivante ? »

Après une vingtaine de minutes de discussions, le groupe a classé les cartes en cinq groupes : Accessibilité, Savoir chaud, Participation, Révolte, Imaginaire. Ces catégories sont propres

au groupe qui les a élaborées. D'innombrables autres catégories peuvent exister.

c) Retour au grand groupe

- Rajouteriez-vous d'autres cartes ? Pour quelle catégorie et pourquoi ?

- Comparer les catégories identifiées par le groupes au droits culturels tel qu'ils sont définis dans le décret des Centres culturels de 2013 (cf. Ci-dessous: **Idées pour relancer le débat**). Y-a-t-il des ponts entre les catégories établies par le groupe et celle du décret des Centres culturels ? Y-a-t-il des différences, des parallèles, des oppositions ? Pourquoi ?

- Pour vous, y-a-t il une autre dimension des droits culturels qui n'a pas été abordée et qu'il vous semble importante de mentionner ?

- Selon-vous, par rapport à votre expérience, qu'est ce qui rend ces droits effectifs dans votre vie ? Certains aspects vous semblent-t-ils relever plutôt d'une démarche individuelle, alors que d'autres relèvent d'une démarche collective (ou institutionnelle ?).

- Dans le cadre de votre expérience et/ou de votre pratique, y-a-t-il certains aspects des droits culturels que vous mettiez déjà en pratique, sans toutefois les rattacher à l'horizon des droits culturels ?

- Voyez-vous des obstacles à la mise en place concrète de certains droits ? Pourquoi ? Qu'est ce qui devrait être mis en place pour lever ces obstacles ?

Variante

- Selon le contexte social ou professionnel, la définition que l'on met derrière le mot culture peut être sensiblement différente. Dans le cadre d'une rencontre ou d'une réunion visant la co-construction d'un projet ou d'une action culturelle, il peut être intéressant de prendre les Droits culturels comme horizon de réflexion. Pour ce faire, étaler les cartes sur une table et demander à chacun.e de choisir une carte qui synthétise le point de vue qu'il/elle veut défendre.

- Vous pouvez demander aux différent.e.s participant.e.s de trouver des points communs aux différentes cartes qu'ils/elles ont choisies. Vous pouvez ensuite leur proposer de choisir trois cartes qui illustreraient un cadre de travail commun.

- Au-delà des droits culturels, vous pouvez également utiliser les cartes comme support pour échanger ou discuter sur d'autres thématiques. Vous pouvez par exemple aborder les valeurs, ou la participation, etc. N'hésitez pas à vous approprier l'outil !

d) Idées pour (re)lancer un débat

- **Les droits culturels s'inscrivent dans le cadre juridique des droits humains.** Leur première évocation a lieu en 1948. Il existe plusieurs manières d'aborder et de regrouper les droits culturels. Plusieurs textes ont été écrits sur le sujet, plusieurs listes existent, vous trouverez la référence de certains d'entre eux dans la dernière partie de cette fiche outil. Toutefois, une charte, un manuel ou un décret ne suffisent pas à faire bouger les lignes, ni à changer les pratiques sur le terrain si ces textes ne sont pas incarnés et portés par des personnes qui s'engagent.

- **De nombreux travailleurs/euses sociaux, culturels, socio-culturels, ainsi que des personnes qui ne s'identifient pas comme des professionnels de la culture ont déjà une pratique des droits culturels** bien qu'ils ou elles ne la nomment pas comme cela. Les droits culturels sont souvent une question d'intuition, de sensibilité et de comportement de pratiques nés d'engagements personnels et de recherche d'une juste posture.

- **En Belgique, le décret des centres culturels de 2013 fait explicitement référence aux droits culturels** et propose six grandes catégories de droits qui sont autant de balises pour penser une action, ainsi qu'une pratique :

a) droit à la liberté artistique, entendue comme la liberté de s'exprimer de manière créative, de diffuser ses créations et de les promouvoir.

Pistes pour aborder cette thématique avec un groupe

Il existe plein de façons de s'exprimer : peinture, sculpture, capsule vidéo sur les réseaux sociaux, mais également film, son, rap, danse, blog, cuisine, artisanat, mécanique, etc. et la liste pourrait être encore bien plus longue. Toutes ces formes artistiques te permettent d'exprimer ce que tu ressens ou ce que tu vis à l'intérieur, tes joies, tes fous rires, mais également tes peines, tes colères, tes engagements ou tes révoltes. Tu as le droit de choisir la forme qui te parle le plus pour t'exprimer. Ce n'est pas tout, tu as également le droit de partager tes créations de la façon qui te plait et avec qui tu en as envie.

- As-tu déjà exprimé ce que tu ressentais ou ce qui te faisait vibrer de manière artistique ? Peux-tu donner quelques exemples ?
- Quelles formes artistiques as-tu déjà expérimentées ? Qui te les a fait découvrir ?

- As-tu déjà eu l'occasion de partager tes créations ? Qui peut t'aider à le faire ?

b) le droit au maintien, au développement et à la promotion des patrimoines et des cultures.

Pistes pour aborder cette thématique avec un groupe

Tes parents, tes grands-parents ou certains membres de ta famille ont peut-être vécu de véritables aventures. Peut-être te les ont-ils racontées en te montrant certains objets qui leur rappellent leur passé, leurs épreuves, leurs combats et leurs victoires. Ces histoires, ce sont aussi un peu les tiennes, tout comme celles des autres membres de ta famille, de ton quartier, peut-être même de ta ville, de ta communauté et au-delà. Les partages de ces histoires individuelles et collectives sont autant de liens qui nous unissent dans une histoire plus vaste. Protéger ces mémoires et leurs traces en les mettant en valeur et en les protégeant est un droit.

- As-tu déjà eu l'occasion d'entendre des personnes plus âgées te parler de leur vie et du chemin qu'ils ou elles ont parcouru ? Qu'est ce qui t'a le plus marqué ?
- Certains objets sont-ils pour toi des traces particulièrement importantes du passé (photos, lettres, vêtements, etc.)?

- Quelles histoires souhaiterais-tu partager au plus grand nombre ? Pourquoi penses-tu que cela concerne chacun.e ?

c) droit à l'accès à la culture et à l'information en matière culturelle, comme l'accès notamment économique, physique, géographique, temporel, symbolique ou intellectuel.

Pistes pour aborder cette thématique avec un groupe

Tu as peut-être déjà été confronté au problème de ne pas pouvoir te rendre à un concert, ou à une séance de cinéma, car ceux-ci se terminaient tard et tu n'avais plus de moyens de transport pour te ramener chez toi. A d'autres moments, c'est peut-être simplement le prix du ticket d'entrée qui t'empêche d'accéder à un lieu. Parfois, c'est l'espace qui n'est pas adapté pour toi, parce qu'il y a beaucoup d'escaliers et que tu es en chaise roulante, ou parce que tout est écrit dans une langue que tu ne maîtrises pas, ou avec un certains mots que tu ne comprends pas. Pourtant, tu as le droit à ce que tous ces éléments soient pensés pour toi ou pour toutes les personnes qui désirent accéder à la culture.

- As-tu déjà dû renoncer à te rendre à un événement artistique ou culturel à cause du manque de transport ou une difficulté d'accessibilité du lieu ?
- As-tu déjà remarqué que des choses sont mises en place dans certains lieux afin de

faciliter leur accès au plus grand nombre (accueil, explications en plusieurs langues, aménagement pour personnes en mobilité réduite) ?

- Qu'est ce qui fait que tu te sens à l'aise dans un cinéma, un musée ou une salle de concert ? Et pour tes parents ou ta famille ? Pour tes amis ? Si tu devais changer quelque chose, ce serait quoi ?

d) droit à la participation à la culture, entendue comme la participation active à la vie culturelle et aux pratiques culturelles.

Pistes pour aborder cette thématique avec un groupe

Tu joues certainement à des jeux vidéo, tu vas peut-être également parfois voir des expositions, tu lis des livres ou des mangas et tu fais certainement plein d'autres choses en lien avec la culture. Tout cela est peut-être même naturel pour toi. Mais savais-tu que tu possèdes le droit de participer à la création de jeux vidéo ou d'expositions, à l'écriture de livres, à la réalisation de podcasts et plus généralement à développer ton imaginaire? On ne te parle pas ici du droit de regarder, d'écouter sagement ou de faire ce que l'on te dit de faire, mais bien du droit de prendre part activement à la création, de mettre tes mains dans le cambouis, d'apporter ta patte, ta griffe, de construire ou de dé-construire quelque chose de personnel et qui te touche particulièrement.

- As-tu déjà été invité à contribuer à une création ? Qui était à l'origine de cette initiative (un écrivain, un créateur de jeux vidéo, un centre culturel, un réalisateur, un cuisinier, etc.?)

- Pour quelle raison, selon toi, un créateur cherche à s'entourer d'autres personnes que lui pour réaliser quelque chose ?
- Toi-même, si tu en avais l'occasion, ferais-tu appel à des artistes ou à d'autres personnes pour créer quelque chose ? Tu créerais quoi ?

e) droit à la liberté de choix de ses appartenances et référents culturels.

Pistes pour aborder cette thématique avec un groupe

Plutôt tee-shirt de rock ou tee-shirt de rap ? Plutôt veste de costume, ou survêtement de sport ? Cheveux en bataille ou soigneusement peignés ? Plutôt livres ou jeux vidéo ? Plutôt musée ou maison de quartier ? Notre façon de nous présenter, de nous habiller, de nous déplacer, de nous saluer ou les lieux que nous choisissons d'investir ou non sont autant de codes qui témoignent des univers qui nous habitent et de la manière dont nous souhaitons être vus par les autres. Ce sont nos blasons et nos bannières, nos étendards, ils font écho à nos luttes, nos rêves, nos engagements, nos compromis, nos opinions religieuses, philosophiques, politiques, etc. Ils sont propres à chacun.e et aussi riches et diversifiés qu'il y a de parcours. Chacun.e a le droit d'appartenir aux groupes ou communautés qu'il/elle choisi.

f) droit de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes, et à la prise de décisions particulières en matière culturelle.

Pistes pour aborder cette thématique avec un groupe

Marcher dans les bois ou marcher dans un musée, ce n'est pas la même expérience. Dans les bois on peut courir, s'étendre, parler très fort, ou tout bas. Dans un musée c'est compliqué, on regarde, on écoute, on observe, on se déplace lentement. Pourquoi ne pas inverser ? Courir dans les musées et marcher à pas feutrés dans les bois ? Ou bien faire l'un, puis l'autre ? D'ailleurs pourquoi les bois ne sont-ils pas des musées ? Sont-ils moins fragiles ? Qui décide de cela ? Et si c'était toi, moi, nous ! Si on réfléchissait ensemble au sens que cela a pour nous, à ce que l'on veut comme culture et à l'expérience que l'on souhaite vivre et partager avec les autres ? Impossible ? Hé bien pourtant c'est un droit.

Pour aller plus loin

Textes de référence

- Paul Biot et Culture&Démocratie, Manuel d'approche des droits culturels, Culture&Démocratie Hors-collection, Clermond-Ferrand, Bruxelles, 2018.

- La Déclaration de Fribourg sur les droits culturels (2007)
<http://droitsculturels.org/blog/2013/11/28/la-declaration-de-fribourg-sur-les-droits-culturels-2007/>

- Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)
<http://droitsculturels.org/blog/2012/11/28/declaration-universelle-des-droits-de-lhomme-1948-2/>

- Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle (2001)
<http://droitsculturels.org/blog/2012/11/28/declaration-universelle-de-lunesco-sur-la-diversite-culturelle-2001/>

- Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Faro, 2005)
<http://droitsculturels.org/blog/2012/11/28/convention-cadre-sur-la-valeur-du-patrimoine-culturel-pour-lasociete-faro-2005/>

- Observation n°21 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (2009)

<http://droitsculturels.org/blog/2012/11/28/observation-n21-du-comite-des-droits-economiques-sociaux-etculturels-2009/>

- Rapports au Conseil des droits de l'homme de l'experte indépendante dans le domaine des droits culturels (2010 – 2015) (section « Approches thématiques »)
<http://www.ohchr.org/FR/Issues/droitsculturels/Pages/SRCulturalRightsIndex.aspx>

- Décret sur les centres culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles
<http://droitsculturels.org/blog/2014/06/04/les-droits-culturels-au-centre-du-nouveau-projet-des-centresculturels-de-la-federation-wallonie-bruxelles/>

Dossiers

- « Du droit à la culture aux droits culturels », restitution de la 1ère année de la démarche Paideia 4D+.
<http://droitsculturels.org/blog/2014/03/14/publication-paideia-4d-du-droit-a-la-culture-aux-droits-culturels/>

- « Les droits culturels, des droits de l'homme aux droits constitutionnels », Le Journal de Culture et Démocratie n° 36, novembre 2014.
Numéro spécial du journal de Culture et démocratie entièrement consacré aux droits culturels
http://www.cultureetdemocratie.be/documents/14-C&D-Journal36-Interactif_Web.pdf

- « Droits culturels, droits ennemis ou révolution ? », Agir par la culture, n° 35, Automne 2013

Revue belge éditée par le mouvement Présence et action Culturelles d'éducation permanente en Belgique

- « Droits culturels 2 », Journal de Culture et Démocratie, n° 20, avril 2009

http://www.cultureetdemocratie.be/journal-pdf/Journal_20.pdf

- « Culture et vous ? », Dossier d'information de Culture et démocratie, 2009.

<http://www.cultureetdemocratie.be/productions/view/culture-et-vous>

Publication présentant la signification, l'effectivité, le contenu, les enjeux, les obligations qui découlent du droit à l'épanouissement culturel et les possibilités de sanction.



**Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale -
Partage dans les Mêmes Conditions 4.0
International (CC BY-NC-SA 4.0)**

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr>

Vous êtes autorisé à :

Partager — copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats

Adapter — remixer, transformer et créer à partir du matériel

Selon les conditions suivantes :

- Créditer l'Association Marcel Hicter & La Concertation asbl
- Pas d'Utilisation Commerciale
- Partage dans les Mêmes Conditions